

YCID

YVELINES COOPÉRATION INTERNATIONALE & DÉVELOPPEMENT

DOSSIER LES TRANSITIONS

DOMINIQUE POTHIER

Une terre en commun
à partager et à protéger !

INFOGRAPHIE

La neutralité carbone, une
étape nécessaire pour
une transition écologique
internationale

TÉMOIGNAGES

en Yvelines



décembre 2022

02

SOMMAIRE



Les Transitions

Dossier

P.4



Une terre en commun à partager et à protéger

Interview

P.14



La neutralité carbone, une étape nécessaire pour une transition écologique internationale

Infographie

P.16



Dossiers en Yvelines

P.22

REVUE DU RÉSEAU N°2 - LES TRANSITIONS

Comité de rédaction Centraider, Lianes Coopération, Gescod, Pays de la Loire Coopération Internationale, So Coopération, Réseau Bretagne Solidaire, Territoires Solidaires, Yvelines Coopération internationale et développement • **Contributeurs nationaux** Véronique Bordès, Franck Lecocq, Sarah Marniesse, Pays de la Loire Coopération internationale, Dominique Pothier, Yvelines Coopération Internationale et Développement • **Contributeurs régionaux** Marie Hélène Aubert, YCID • **Crédits photographiques** Merci aux contributeurs de cette revue pour leurs photographies, Licence Creative Commons Flickr, Freepik.com, Pixabay.com, Unsplash.com, Shutterstock.com, Aide développement par l'éducation au Burkina Faso (ADEB), Association pour la Diffusion Internationale Francophone de Livres, Ouvrages et Revues (ADIFLOR), Seydou Camara, Mariam Basse, J. Ménard, YCID • **Remerciements** Franck Lecocq, Dominique Pothier, Jean-Marie Tétard, [AJOUTER SI BESOIN] • **Elaboration de la revue** Equipes de Centraider, So Coopération, Réseau Bretagne Solidaire, Pays de la Loire Coopération Internationale, Lianes Coopération, Gescod, Territoires Solidaires, Yvelines Coopération internationale et développement • **Coordination et création graphique** Guillaume Guetreau - Centraider, Laurent Combar - Trente Février, Garance Seguier - YCID • **Visuel de couverture** unsplash.com • **Directeur de publication** Mathieu Guérin • **Imprimeur** Imprimeur • **Contact** gipycid@yvelines.fr • **YCID** est un groupement d'intérêt public soutenu par le Département des Yvelines et l'Agence française de développement • www.ycid.fr



ÉDITO

La transition d'YCID. Le réseau est en croissance continue, dépassant les 250 membres en 2020, les 300 en 2021, et s'approchant déjà des 400 membres en 2023.

Pour autant, ses financements issus de la participation du Département ne sont pas extensibles, et YCID doit ainsi fonctionner à enveloppe constante. C'est dans ce contexte que le réseau consolide ses partenariats, notamment techniques, avec la CIRMA (Conférence inter-régionale des réseaux régionaux multi-acteurs) et CGLU-A (Cités et gouvernements locaux unis- Afrique), ou encore financiers, avec l'AFD (Agence française de développement) et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

YCID se doit donc de poursuivre la recherche de partenariats et de cofinancements, tout en approfondissant ses réformes internes (« Fonds de soutien aux initiatives yvelinoises de coopération internationale », Opérateurs d'Appui, aide au transport de matériel, etc.). Ainsi, le réseau tente de toujours améliorer l'accompagnement de ses membres (projets plus efficaces et pérennes, communication, plaidoyers divers, par exemple) tout en étant frugal sur ses dépenses, et en rationalisant au maximum.

Le lancement du site internet d'YCID fin 2022, les diverses opérations de communication entre 2021 et 2023 (événementiel, réseaux sociaux, mécénat, etc.), la poursuite de la réflexion et de la mise en œuvre de réformes internes et d'efforts de recherche de fonds vont dans le bon sens. Le réseau est dynamique et innovant.



L'étape de transition en cours devrait s'étaler sur au moins toute l'année 2023.



Mathieu Guérin

> Directeur délégué du réseau

Yvelines Coopération internationale et développement

DOSSIER

LES TRANSITIONS



Photo : Unsplash.com



DOSSIER

Photo :
Unsplash.com

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT DU GROUPE III DU GIEC

Franck Lecocq

> Directeur du CIRED et co-auteur du dernier rapport du GIEC

Le groupement intergouvernemental d'étude du climat (GIEC) est une organisation internationale chargée de dresser l'état de la connaissance scientifique sur le changement climatique. Le GIEC publie en particulier tous les 6 à 7 ans un rapport d'évaluation en trois volumes (sciences du climat, impact et adaptation, atténuation). Pour ce faire, il mobilise des scientifiques du monde entier. Tous les rapports du GIEC sont disponibles en ligne www.ipcc.ch.

Le rapport du groupe III du GIEC¹ montre que malgré des politiques climatiques de plus en plus nombreuses, les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui. Sans réduction des émissions immédiate, massive et rapide dans tous les secteurs – de près de moitié d'ici 2030 – limiter le réchauffement à 1,5°C est hors de portée. Même limiter le réchauffement à 2°C requiert de diminuer les émissions mondiales de 20% d'ici 2030 – sauf à envisager des efforts vertigineux ensuite – et d'atteindre zéro émissions nettes – c'est-à-dire des émissions résiduelles suffisamment faibles pour qu'elles puissent être intégralement compensées par la capture du carbone² – d'ici à 2070.

Pour ce faire, il existe des options de réduction des émissions dans tous les secteurs dont le potentiel combiné permettrait de réduire les émissions de GES de moitié à l'horizon 2030 pour un coût inférieur à 100 USD/tCO₂. Ces options vont de l'introduction de technologies plus propres à des changements dans nos modes d'organisation et dans nos modes de vie. Ce potentiel est global, mais il résulte de l'examen de littératures consacrées à une très grande variété de contextes géographiques. Par exemple, le rapport recense des options de réduction des émissions dans les villes établies de longue date, dans les villes en croissance rapide, dans les villes nouvelles, comme dans des bidonvilles. Chaque secteur et chaque région du monde peut contribuer.

Le partage de cet effort entre pays et régions relève in fine de choix politiques. Le rapport note néanmoins que les émissions par tête restent très différentes d'une région et d'un pays à l'autre. Elles sont ainsi deux fois moins élevées en Afrique et en Asie du Sud qu'en Europe, même si elles sont en croissance rapide. Et à l'intérieur de chaque pays, l'empreinte carbone des différentes couches de la population est très différente, les plus riches contribuant de manière disproportionnée aux émissions. A l'inverse, une part importante de la population mondiale ne dispose

¹ Le rapport du groupe III du GIEC est organisé en 17 chapitres, consacrés respectivement aux trajectoires d'émissions, aux options de réduction des émissions par grands secteurs : énergie, agriculture, villes, bâtiments, transport, industrie, puis aux conditions de mises en œuvre de ces options : politiques et institutions, coopération internationale, financement, innovation. Un dernier chapitre replace ces options dans le contexte du développement durable. Le rapport est en outre précédé d'un résumé pour décideurs très court, et d'un résumé technique plus conséquent.

² Du dioxyde de carbone peut être extrait naturellement de l'atmosphère par les plantes via la photosynthèse, puis stocké dans la biomasse et dans les sols.

”

Le partage de cet effort entre pays et régions relève in fine de choix politiques.

pas d'une vie décente, et la littérature scientifique montre que fournir un accès à des services énergétiques modernes de manière universelle n'augmenterait les émissions mondiales de GES que de quelques pourcents au plus. Dit autrement, les objectifs de réduction de la pauvreté et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas incompatibles.

Mettre en œuvre à grande échelle les actions de réduction des émissions mentionnées au-dessus requiert de lever de nombreuses barrières, à commencer par celle du financement. Dans de nombreux pays en développement, en particulier, très peu de capital privé et public est disponible pour financer la transition, un enjeu exacerbé par l'impact du COVID sur la dette publique des Etats et par les impacts du changement climatique. Différentes approches pour mieux orienter l'épargne disponible vers les projets « bas carbone » sont explorées dans la littérature, et résumées dans le rapport, par exemple en attachant une valeur aux réductions d'émissions de GES.

Les barrières institutionnelles à la réduction des émissions font aussi l'objet d'une analyse très détaillée. Même si elles sont spécifiques à chaque pays, on retrouve des schémas communs, comme la mauvaise articulation entre les différentes échelles de décision (nationales, régionales et locales), ou le fonctionnement en silos des différentes administrations, qui rend souvent des actions d'ensemble difficiles.

De manière plus large, la littérature insiste sur le fait qu'une meilleure coopération internationale est nécessaire pour faciliter la transition bas carbone à l'échelle mondiale. Aux transferts financiers évoqués plus haut, il faut ajouter des enjeux de partage de technologies (nord sud comme sud sud) comme des enjeux de coordination internationale des politiques de réduction des émissions, afin d'en renforcer l'efficacité et d'en limiter les effets négatifs (par exemple de délocalisation des activités les plus polluantes).

On notera que les barrières que l'on vient d'évoquer concernent de très nombreuses, sinon toutes les dimensions du développement. Si le changement climatique peut être une motivation



DOSSIER

Photo :
Helmer Mehinto

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : QUELLE PLACE POUR LES JEUNES ?

Véronique Bordes

> Professeure des Universités en sciences de l'éducation et de la formation, Université Toulouse Jean Jaurès, UMR EFTS

Les questions de solidarité internationale et de développement durable, que l'on associe, ou pas, selon le contexte et les institutions qui décident de les prendre en charge, sont au cœur des réflexions actuelles. Elles sont aussi fortement investies par certains jeunes qui sont conscients que les conditions de leur avenir sont intimement liées aux pratiques actuelles.

Dans un entretien, Dominique Bourg¹ (2012) nous explique que la notion de développement durable occulte les réflexions critiques sur l'idée de croissance. En ce sens, il montre l'intérêt de la durabilité, posant la nécessité de penser la transition écologique.

¹ Bourg, D. (2012). Transition écologique, plutôt que développement durable : Entretien avec. *Vraiment durable*, 1, 77-96. <https://doi.org/10.3917/vdur.001.0077>

Cette question est en lien étroit avec le principe 7 de Rio sur « la responsabilité commune mais différenciée » qui ouvre la dimension de solidarité internationale.

Qu'en est-il alors des jeunes ?

Dans le cadre du projet de recherche européen Mindchangers, RESACOOOP le Réseau Auvergne-Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale et les chercheurs de l'université Toulouse Jean Jaurès, UMR EFTS, ont réalisé une étude régionale pour la France. Ce travail, au-delà des résultats, soulève la question de l'accompagnement de l'engagement et de la participation des jeunes sur ces questions de transition, sans pour autant être dans des injonctions et de l'instrumentalisation. En effet, réfléchir l'accompagnement éducatif est la possibilité de penser la légitimité des jeunes à concevoir un projet de société en lien avec les questions de transition, en interrogeant leur rapport au pouvoir et leur place dans l'action publique. La participation comme action collective permet des initiatives

militantes et un mouvement spontané, les acteurs s'organisant pour atteindre leurs objectifs. Nous ne sommes pas dans une réorganisation des pouvoirs au sein de l'action publique. Le but affiché est de changer l'ordre social, de créer de nouveaux contre-pouvoirs. Les élus et les professionnels sont à la fois les initiateurs et les organisateurs du processus qui visera à faire participer les jeunes, sans toutefois les enfermer dans ces seules questions de transitions écologiques en lien avec la solidarité internationale. Participer doit permettre d'agir, de donner son avis. S'engager doit permettre de s'inscrire dans un processus plus long, même s'il est fait de trajectoires qui peuvent produire des bifurcations, l'engagement étant nourri d'expérimentations, de réflexions, de participations, portés par des valeurs qui vont se développer et s'affiner au fil du temps. Les jeunes ne doivent pas porter seuls les erreurs des générations précédentes, mais bien être accompagnés à développer ces transitions qu'il devient urgent de penser.

Témoignages de Sana et Valentin²

Qu'est-ce que l'engagement pour toi ?

Sana JEDDOU : L'engagement est à mon avis une responsabilité. C'est l'une des choses qui nous fait avancer dans la vie : peu importe qu'il soit personnel ou professionnel. Notre engagement est tout d'abord envers nous-même, puis dirigé vers autrui : il nous motive chaque fois à faire le meilleur pour évoluer.

Valentin MERONVILLE : L'engagement représente pour moi en premier lieu un état d'esprit, de conscience des problématiques sociales, environnementales, humaines, au sein des sociétés. Dans une perspective pratique, c'est participer à l'épanouissement des individus en société, à la protection de son environnement naturel et social.

D'après toi, quel est le rôle de la jeunesse dans les changements mondiaux ?

SJ : La jeunesse est l'avenir ! Elle a un rôle très important dans les changements mondiaux, et cela se manifeste dans la digitalisation comme dans la création d'entreprises. Nous devons croire en la capacité des jeunes à pouvoir changer les comportements et à donner un nouvel élan au monde.

VM : Il est essentiel que la jeunesse puisse jouer un rôle politique, en réponse aux nombreux changements et crises, et face à l'insuffisance des actions menées par les gouvernements. Avec le programme Génération Climat de la fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), le CIDEV a par exemple multiplié les actions de plaidoyer au Bénin, afin d'interpeller les décideurs et de permettre aux jeunes de participer aux prises de décisions sur le territoire, pour lutter contre le changement climatique.

A la lumière de ton expérience personnelle, penses-tu jouer un rôle dans les transitions (alimentaire, écologie, numérique, énergétique ...) ? Peux-tu détailler un peu, avec un exemple de projet dans lequel tu es / as été impliqué.e ?

SJ : A travers mon expérience dans l'audiovisuel et par mon implication dans le projet visant à relancer l'intérêt pour l'environnement et l'agroécologie dans la cité de la Gavotte Peyret (Septèmes-les-Vallons), je peux dire que je joue un rôle important dans le développement et le changement. Nous travaillons à faire revivre la relation entre l'homme et la nature en représentant les arbres par des panneaux d'identification ainsi qu'en créant un livret éducatif et représentatif pour les écoles.

VM : Le modèle du CIDEV est centré sur une ambition sociale et des valeurs humanistes, avec la conviction que le changement de pratique passe par un renouvellement des modèles de coopération et du système d'aide, dictés par des politiques internationales inadaptées,

”

La jeunesse [...] a un rôle très important dans les changements mondiaux.

à tendance ethnocentriste. En réponse, l'approche interculturelle du CIDEV permet de croiser différentes conceptions des transitions, et vient bonifier nos projets initiés, à l'instar de notre Programme de Renforcement de capacités des Associations pour un Développement local [PARADEL], en Afrique de l'ouest, dédié à la valorisation et structuration des initiatives locales.

Est-ce que ton expérience de volontariat a un impact / a eu un impact sur ton engagement ?

SJ : En tant que jeune volontaire en service civique qui a quitté son pays pour vivre une expérience riche et différente, mes engagements sont à la fois professionnels et personnels. Cette expérience est autant une grande responsabilité qu'une phase de changement dans mon parcours.

VM : Mon expérience de volontariat, en tant que chargé de programme dans une association au Bénin (CREDI-ONG), m'a permis de me familiariser avec les différents enjeux du développement durable et de la coopération. La découverte de l'engagement associatif et de la gestion de projet m'a inspiré dans la création du CIDEV, puis dans la mise en œuvre de notre premier programme officiel en 2020, année depuis laquelle nous sommes lauréats du Programme Génération Climat de la FNH.

² Sana JEDDOU, 25 ans est Volontaire en service civique de réciprocité au centre social la Gavotte Peyret à Septèmes-les-Vallons. Elle est en licence professionnelle écriture et analyse cinématographique et audiovisuel d'Agadir (Maroc)

Valentin MERONVILLE, 29 ans, est Président et fondateur du CIDEV de Marseille (France)



DOSSIER

DE L'ASSAINISSEMENT INFORMEL À L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF FORMALISÉ



Photo :
Toubou, Sénégal /
Jean-Marie Tétart

Jean-Marie Tétart

> Yvelines Coopération internationale et développement

Maire de Houdan (Yvelines) et Président de la Communauté de communes du Pays Houdanais. Il préside actuellement le réseau « Yvelines Coopération internationale et développement » (YCID).

Au Forum Mondial de l'Eau, puis à Africités, YCID a porté un plaidoyer pour la reconnaissance de l'assainissement non-collectif comme solution durable pour les collectivités locales africaines et sa prise en compte par la coopération décentralisée.

Pourquoi est-ce important pour vous d'être présent au Forum mondial de l'eau ?

C'est important à la fois en tant que Président d'YCID et en tant qu' élu local impliqué dans la coopération décentralisée.

La question de l'eau occupe une part prépondérante dans les projets soutenus par les acteurs yvelinois, que ce soit au niveau des usages agricoles, de la lutte contre les inondations ou à celui de l'accès à l'eau potable. Mais la priorité donnée à l'eau potable n'est pas pertinente si elle n'analyse pas aussi les questions d'assainissement. Avec le changement climatique, dans certaines régions, le stress hydrique amènera à la diminution des réserves d'eau. Il est impérieux de les protéger, en limitant toute forme de contamination afin de garder une potabilisation économiquement envisageable. L'assainissement est aussi une priorité pour la santé et la dignité humaine. Et il convient que les projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale la prennent de plus en plus souvent en compte

Ce constat a amené YCID à s'allier à des partenaires africains pour réaliser des études de cas sur la situation de l'assainissement dans différents pays africains. Une évidence est à retenir : en Afrique, une part importante de la population n'a toujours pas accès à des toilettes à domicile ou dans les lieux publics, et seule une très faible proportion de la population a accès à un assai-

nissement collectif dont l'efficacité n'est par ailleurs pas satisfaisante. Le développement de l'assainissement collectif avec des tuyaux et des stations d'épuration reste donc lointain. Est-il souhaitable ou envisageable ? Je n'en suis pas certain. Aujourd'hui, c'est bien l'assainissement non-collectif informel qui est la réalité sur le terrain et c'est cet assainissement-là qui doit être reconnu, pris en compte et organisé de manière formelle.

C'est cette position que nous avons portée au sein du Forum Mondial de l'Eau et elle y a trouvé un écho réel.

Pourriez-vous définir ce qu'est l'assainissement non-collectif ?

Tout le monde connaît le tout-à-l'égout : toutes les eaux de la maison sont raccordées à une canalisation collective qui les transporte jusqu'à une station d'épuration. Ces dispositifs complexes et coûteux sont pris en charge par les collectivités locales.

Dans le cas de l'assainissement non-collectif (ou autonome), on remplace le tuyau par un camion. L'amont reste le même : c'est à dire qu'il faut des toilettes à la maison et dans les lieux publics. Mais les excréta, les eaux usées, ne se retrouvent pas dans un réseau de canalisations. Au contraire, on les recueille et on les traite dans des systèmes autonomes dont il faut régulièrement évacuer les boues. On remplace donc les canalisations collectives par des flottes de camions qui les transportent vers des stations de traitement et de valorisation.

Quelles conditions sont nécessaires pour assurer cette transition vers un assainissement non-collectif formalisé ?

Dans nos actions de coopération, l'urgence c'est de formaliser ce mode d'assainissement et de l'organiser sous la forme d'un service public local d'assainissement non-collectif. De la même manière qu'on ne construit plus de puits sans s'occuper de l'organisation de la distribution et de la gouvernance

villageoise ou municipale, il ne faut pas se contenter de construire quelques latrines par-ci par-là. La réalisation de ces équipements doit immédiatement être accompagnée d'une réflexion sur la gestion locale de l'ensemble de la filière.

Le défi, c'est d'abord de mettre des toilettes là où il n'y en a pas (classiques avec de l'eau, ou bien latrines sèches). Ensuite, il faut organiser une filière de flottes de camions-vidangeurs modernes avec des tarifs fixés, régulés et acceptables par les populations. Enfin, il faut créer un maillage d'équipements de traitement et de valorisation de ces matières en limitant les distances de transport. C'est faisable à moyen terme et c'est à la portée des collectivités locales africaines!

Pourquoi les collectivités locales sont-elles mieux à même de défendre ce nouveau paradigme ?

Parce qu'elles sont proches du terrain, et qu'elles peuvent, plus facilement que les Etats, faire un inventaire de la situation locale presque maison par maison, concession par concession, engager des actions de sensibilisation de la population et de contrôle des installations. Elles peuvent ensuite, souvent dans un cadre intercommunal, et en partenariat avec le secteur privé et les différents acteurs de coopération internationale, mettre en place des moyens de collecte, de traitement et surtout de valorisation des boues de vidange. Il n'y a pas besoin de réunir des sommités intellectuelles et scientifiques pour conduire cette évolution. Il faut faire confiance aux collectivités territoriales qui auront du bon sens pour mettre en place ces services.

Quelle place pour la coopération décentralisée dans ce débat ?

Le défi c'est d'accompagner les collectivités territoriales africaines dans la mise en place de SPANC. Ce défi doit être pris en compte par les organisations de coopération décentralisée au travers de l'ensemble des intercommunalités qui portent obligatoirement l'assainissement non collectif et peuvent mobiliser le

”

Il faut surtout considérer qu'investir dans ce secteur est rentable.

1% Oudin Santini. Mais cette préoccupation doit aussi être portée par les associations de la diaspora qui interviennent souvent en faveur de la construction de latrines. Il faut surtout considérer qu'investir dans ce secteur est rentable. Les produits issus de l'assainissement peuvent avoir une haute valeur ajoutée en matière agronomique et énergétique.

Pour porter ce plaidoyer, YCID bénéficie du soutien et du partenariat de Cités et Gouvernements Locaux Unies Afrique (CGLU-A), de l'Association Africaine de l'Eau (AAE), du Partenariat Français pour l'Eau (PFE) et du Programme Solidarité-Eau (pS-Eau). Dans le cadre du Sommet Africités, il a été proposé, au sein de CGLU-A, la mise en place d'un réseau des maires pour l'assainissement non collectif. Nous espérons que la DAECT (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, au sein du MEAE), les agences de l'eau, l'AFD (Agence française de développement) et CUF (Cités Unies France) puissent œuvrer au déploiement de la coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement.

Forums mondiaux de l'eau

Les Forums mondiaux de l'eau ont lieu tous les 3 ans. Ils réunissent l'ensemble des acteurs publics et privés de l'eau et de l'assainissement à l'échelle internationale. Ils sont co-organisés par le Conseil mondial de l'eau et par le pays d'accueil. En 2022, le Forum avait lieu au Sénégal, et portait sur la sécurité de l'eau et l'assainissement. Il était surnommé le forum des solutions.



TRIBUNE

DOMINIQUE POTHIER

UNE TERRE EN COMMUN À PARTAGER ET À PROTÉGER !

—
Photo :
Gérard Louis

Député de Meurthe-et-Moselle depuis 2012 (ndlr : au moment de l'écriture de cet article), Dominique Potier est membre de la commission des Affaires économiques et président du groupe d'études « Objectifs de développement durable ». Il a un parcours de 25 ans dans le monde du travail et de l'entreprise. À partir de la ferme familiale, il a notamment créé avec des associés, une coopérative agricole convertie en bio. En 2001, il devient maire de son village, Lay-Saint-Rémy et s'investit dans la création des premiers outils de développement du Pays Terre de Lorraine. En 2008, il devient président de la Communauté de Communes du Toulois.

Élu député en 2012, il a fait le choix de démissionner de ses autres mandats. Avec la société civile, il est en première ligne dans les combats pour la justice au quotidien et pour une mondialisation plus humaine. Il a notamment été rapporteur de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales. Auteur du rapport « Ecophyto 2 » en 2015, il est particulièrement investi sur les questions d'agroécologie et de foncier agricole (partage et protection des terres agricoles).

Dominique Potier est par ailleurs fondateur du laboratoire d'idées humaniste « Esprit Civique » parrainé par Jacques Delors.

Alors qu'un tiers des agriculteurs en France prendra sa retraite dans la décennie à venir, le renouvellement des générations est vital pour assurer la sécurité et la qualité de notre alimentation, produire de la valeur ajoutée économique et environnementale dans l'agriculture et aménager l'ensemble du territoire.

Cette priorité nationale repose sur un outil majeur : la régulation du marché foncier. Les règles qui le régissent doivent rendre possible la liberté d'entreprendre pour tous et garantir l'usage du foncier comme celui d'un bien commun dans la durée. Une politique des structures responsable doit privilégier le facteur humain par rapport au jeu des capitaux, favoriser la diversité au détriment des monopoles. C'est le sens du « pacte foncier » qui, depuis les années 1960, établit un équilibre entre la propriété et le travail, et unit la France à son terroir.

Fondée sur la dérive individualiste de la course

à l'agrandissement, un relâchement du contrôle administratif, des failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs à partir de 2008, une libéralisation est à l'œuvre dans notre pays depuis plus d'une décennie. L'enrichissement de quelques-uns se traduit par une fragilisation économique collective et les spécialisations excessives qui en découlent ont des effets négatifs sur le plan agricole.

Notre conviction profonde est qu'il n'y aura pas d'agroécologie sans relève et qu'une relève est impossible sans une politique foncière juste. L'interaction entre la structure de la propriété foncière et les concentrations d'usage montre le lien entre l'accaparement et l'appauvrissement de nos sols et de notre société. Le caractère tragique des enjeux climatiques et de biodiversité enjoint la puissance publique de prendre des mesures radicales pour combattre l'accaparement. Notre pays a besoin d'outils nouveaux et surtout d'une boussole.

Contrairement à d'autres politiques publiques agricoles, le foncier est une politique « mère » pour l'économie des ressources. Renoncer aux régulations ou les réinventer, nous avons un devoir de vérité : ici comme pour les paysannes du Sud, notre société doit choisir entre la marchandisation des terres et une renaissance rurale.

Edgard Pisani, grand architecte des politiques foncières modernes faisait déjà figure d'éclaircisseur en 1979, déclarant : « Le maintien des biens de la nature parmi les biens marchands nous conduira à l'accélération des phénomènes menaçants dont nous sommes déjà les témoins. »

”

Cette priorité nationale repose sur un outil majeur : la régulation du marché foncier.

Le combat législatif que nous avons entamé dès 2013 avec une poignée de parlementaires s'apparente à un parcours du combattant ! Deux propositions de lois, des dizaines d'amendements sur divers véhicules législatifs et deux censures du Conseil Constitutionnel... Ce parcours patient en dialogue avec l'ensemble de la société civile n'a permis in fine que des avancées partielles, laissant des brèches béantes. C'est le cas notamment du détournement du travail à façon et de celui du droit des sociétés qui demeurent des angles morts des régulations attendues.

En 2017, à l'aube d'un nouveau mandat législatif, une vision élargie et renouvelée de ce combat s'est imposée. Par une mission d'information parlementaire, nous avons alors dressé un état des lieux et jeté les bases d'une grande loi foncière pour le XXI^e siècle. Face au silence du Gouvernement interpellé à de nombreuses reprises nous avons engagé ce qu'il convient d'appeler une bataille culturelle en sensibilisant l'opinion publique et en constituant une large coalition tant sur le plan politique qu'au sein de la société civile.

C'est le sens du livre co-écrit avec Benoit Grimonprez et Pierre Blanc « La terre en commun, Plaidoyer pour une justice foncière » afin de mettre en perspective ce combat dans l'histoire du droit rural et les géographies paysannes du monde.

C'est le sens enfin du colloque organisé 2019 à l'Assemblée Nationale qui a réuni 300 participants avec des intervenants tels que Valérie Masson-Delmotte, membre du GIEC et Olivier de Schutter, rapporteur spécial de l'ONU, et à l'issue duquel 18 organisations syndicales, environnementales et territoriales ont pris un engagement commun. Cet engagement a pris la forme d'une chartre présentée collégialement au Salon International de l'Agriculture en février 2020.

À l'été 2020, au vu du calendrier parlementaire, nous avons dû faire le constat d'un mandat perdu pour l'adoption d'une grande loi foncière.

Par réalisme avait alors été partagée l'idée d'un cycle législatif en deux temps. L'« Acte I » aurait pour principal objectif de poser un « garrot » aux principales dérives aux conséquences irréversibles, « l'Acte II » étant une loi systémique à inscrire à l'occasion du débat présidentiel dans l'agenda de la prochaine mandature. L'« Acte I » s'est finalement concrétisé par une loi sur l'encadrement du phénomène sociétaire avec des outils, qui, à mon sens, risquent de créer des effets inverses à ceux poursuivis en s'écartant du droit commun et en créant de toute pièce de nouveaux mécanismes permettant de contourner les contrôles.

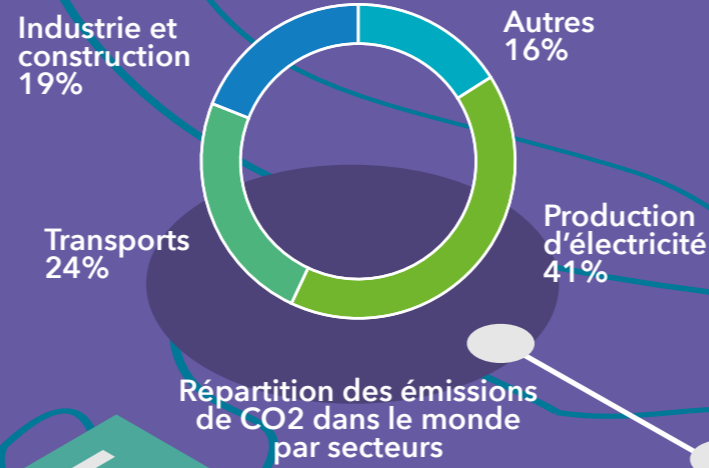
Au final et jusqu'au bout, nous portons l'ambition d'une grande loi foncière pour lutter efficacement contre l'accaparement des terres, qui soit à la hauteur de l'enjeu du renouvellement des générations, et intègre une dimension internationale visant, au vu des enjeux climatiques, à protéger les paysannes du Sud contre la prédation des puissants sur les terres arables.

”

[...] nous portons l'ambition d'une grande loi foncière pour lutter efficacement contre l'accaparement des terres, qui soit à la hauteur de l'enjeu du renouvellement des générations, et intègre une dimension internationale visant, au vu des enjeux climatiques, à protéger les paysannes du Sud contre la prédation des puissants sur les terres arables.

Composante essentielle du 13e Objectifs de Développement Durable et cible principale des Accords de Paris signés en 2015 par 195 pays, la neutralité carbone doit être atteinte d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus du niveau pré-industriel ; seuil critique fixé par les experts du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat).

La neutralité carbone constitue un enjeu à la fois territorialisé et globalisé pour lequel il faut répondre par une véritable coopération internationale. Afin d'opérer cette transition énergétique, plusieurs leviers doivent être activés : renforcer l'utilisation d'énergies renouvelables, réduire drastiquement les émissions mondiales de CO2 et investir dans le développement de puits de carbone pour capter les émissions qui restent incompressibles.



LA NEUTRALITÉ CARBONE, UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTERNATIONALE

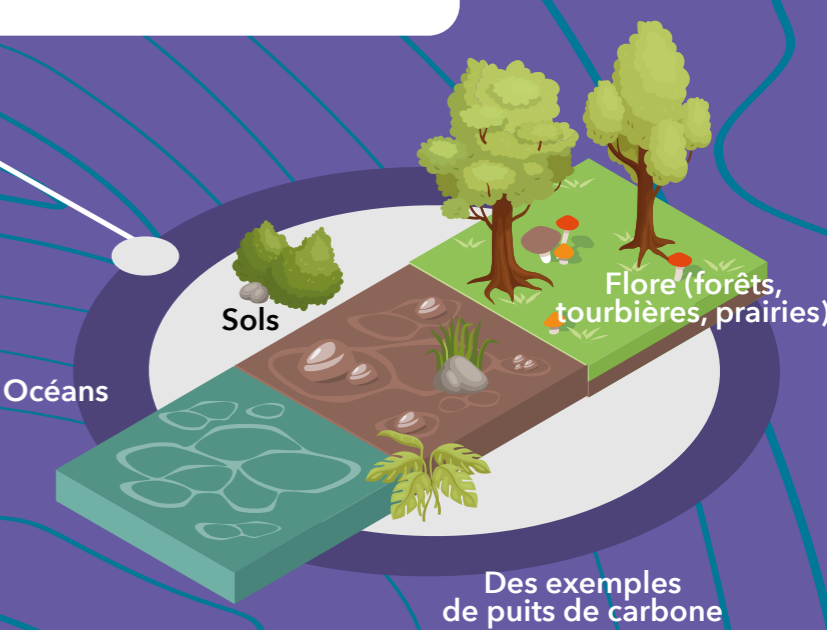
COMPRENDRE

Neutralité carbone : État d'équilibre entre les émissions nettes de CO₂ et leur élimination de l'atmosphère, lorsque les deux actions sont d'origine anthropique.

Processus de compensation : ensemble d'actions visant à neutraliser les émissions de CO₂ par leur séquestration grâce à des puits de carbone

Processus de réduction : ensemble d'actions visant à éviter au maximum de nouvelles émissions de CO₂.

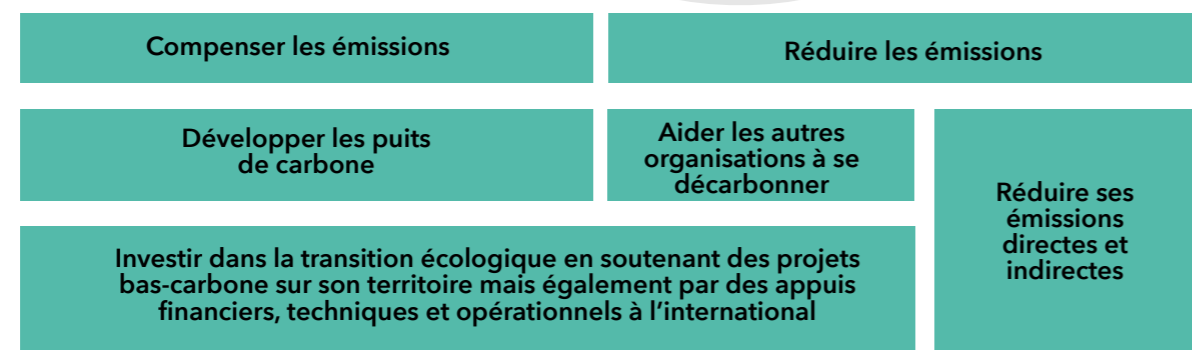
Puit de carbone : système qui joue un rôle essentiel de régulation en absorbant plus de CO₂ qu'il n'en émet. Ces réservoirs, naturels ou artificiels, ne sont pas invincibles et présentent des dangers pour les hommes et la biodiversité (incendies, explosions, perturbation des terres et océans, etc.)



Des exemples de puits de carbone

3

AGIR



COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'adaptabilité doit être prise en compte dans ce système global : tous les territoires ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques (situation géographique, modèle social et de gouvernance, niveau de richesse, etc.)

2

MESURER

Étape incontournable dans une démarche de décarbonation, la mesure régulière de l'ensemble des émissions d'une organisation est même une obligation légale pour les entreprises de plus de 500 salariés.

Comment faire ? S'appuyer sur des méthodologies et des outils reconnus : ISO 14064/14069, Bilan Carbone®, Bilan GES réglementaire, GHG Protocol, etc.

A quoi sert l'audit des activités ?

- A identifier les efforts à fournir
- A se fixer des objectifs de réduction d'émissions de CO₂
- A déterminer ou ajuster sa politique de développement durable





INTERVIEW

Photo :
Campus AFD

AFD : FAIRE ÉVOLUER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Sarah Mamiessé

> Responsable du campus de l'Agence Française du Développement (AFD)

”

[...]il est crucial aujourd'hui d'être dans une posture d'écoute, de collaboration et d'entraide, pour produire ensemble des pensées, des récits et des solutions.

Pour contribuer à la nécessaire transition écologique et sociale, l'AFD envisage-t-elle une évolution de l'aide publique au développement et de sa propre organisation ?

Le contexte nous oblige à repenser nos modes d'actions parce qu'au Nord comme au Sud, on doit inventer un développement durable et que personne n'a la solution. Ce qui est recherché, ce n'est pas le développement synonyme de croissance, même maîtrisée, mais de nouveaux modèles de développement en commun. De vraies postures de coopération et de nouvelles manières de faire doivent permettre de penser et de produire des solutions ensemble. Il est important pour cela de pouvoir mobiliser tous les sa-

voirs, d'où qu'ils viennent, y compris ancestraux. Et en outre, on a besoin de récits pour se projeter, y compris ceux issus de cosmologies éloignées des nôtres.

C'est d'autant plus urgent que la France a été interpellée au nouveau sommet Afrique France en octobre 2021: les termes de « développement » et « d'aide » ne sont plus acceptés aujourd'hui au Sud et il est urgent de sortir de cette posture et de ces relations asymétriques. Même s'il y a toujours un besoin de solidarité internationale, il est crucial aujourd'hui d'être dans une posture d'écoute, de collaboration et d'entraide, pour produire ensemble des pensées, des récits et des solutions.



Comment le Campus AFD y contribue-t-il ?

Le Campus AFD cherche à réinventer la formation pour qu'elle devienne un moyen de s'encapaciter, d'acquérir des compétences indispensables au changement, et pas un formatage : « On ne forme pas mais on déforme ». Le postulat est qu'on doit travailler sur la façon de sortir tous ensemble de nos schémas mentaux qui sont limitants, grâce au dialogue et à l'échange pour essayer d'imaginer un monde différent.

Le Campus a donc adopté deux démarches principales :

- La recherche de nouvelles pédagogies fondées sur l'écoute, les émotions, l'action et sur la co-création. Grâce à ces méthodes, on apprend ensemble, on apprend sur soi, sur les autres, pour devenir ensemble des acteurs des transitions. L'objectif est de nous mettre sur des chemins de créativité. Ainsi on peut construire des récits collectifs qui donnent envie d'ouvrir le présent et d'aller vers des futurs différents.
- La deuxième démarche du Campus est d'accompagner des rencontres permettant de partager de la pensée, des bonnes pratiques, des besoins : un colloque rassemblant des tiers lieux du Nord et du Sud a par exemple été organisé récemment. Le Campus anime ces temps d'intelligence collective et de dialogue entre le Nord et le Sud sur des thématiques impor-

tantes pour réinventer ensemble nos manières d'être au monde.

Pouvez-vous nous parler des parcours développés par le Campus AFD ?

Trois grands types de parcours ont été développés :

1. Des parcours pour appréhender la complexité du monde et être inspiré pour naviguer dans cette complexité : c'est par exemple au travers des vidéos « Des nouvelles de demain ». Des personnalités inspirantes du Nord et du Sud nous font toucher du doigt la complexité et par leurs récits, nous font aller dans des directions inédites et importantes pour construire demain.
2. Des parcours autour des nouvelles compétences à acquérir : pour développer la créativité, le leadership conscient, la prospective positive. Typiquement le parcours Sahélien.ne.s.2040 est destiné à des personnalités du Sahel, et les accompagne pour sortir des imaginaires qui limitent, négatifs, pessimistes. Il ne faut pas nier les difficultés mais ce parcours permet d'explorer des voies pour garder la main sur son destin et retrouver l'envie de construire des futurs différents.
3. Enfin, des parcours thématiques : par exemple sur le développement urbain durable, le parcours aborde des compétences techniques (gestion d'une municipalité, de la planification, etc...) et aussi les nouvelles postures nécessaires pour faire la ville ensemble. On y travaille à partir de la fabrique spontanée de la ville, à l'écoute des habitants pour construire leur cadre de vie. Ces parcours travaillent sur les savoirs, les savoir-faire, et les savoirs-être pour aborder la complexité, et la nécessité de travailler en interdisciplinaire.

Le digital a été beaucoup développé mais les moments de rencontres sont également fondamentaux : ensemble, les projets sont peaufinés en commun, des communautés se créent et peuvent perdurer sur leurs territoires.

Pour finir, le Campus développe de plus en plus l'implantation de parcours dans des universités et des collectifs au Sud, actuellement avec l'Université Senghor et avec l'université Mohamed VI.

Comment ce travail de réflexion et d'influence va-t-il se poursuivre dans les mois à venir ?

Le Campus se veut un laboratoire d'innovation pédagogique : en mettant en place des pilotes puis en recherchant des partenaires et des financements pour un passage à l'échelle.

De plus, ces démarches sont progressivement incluses dans des projets opérationnels, portés par l'ensemble du groupe. Par exemple, le Campus AFD accompagne des agences de l'AFD à se placer dans des dynamiques de « territoires apprenants » avec les bénéficiaires.

L'approche du Campus AFD est aujourd'hui reconnue en interne car elle répond à un vrai besoin, et elle a toute sa place dans la mission que résume ainsi le DG Rémy Rioux : être « du côté des autres », ensemble, avec de nouvelles manières d'être et de faire.

”

Le Campus se veut un laboratoire d'innovation pédagogique : en mettant en place des pilotes puis en recherchant des partenaires et des financements pour un passage à l'échelle.



DOSSIER

Photo :
unsplash.com

1% SOLIDAIRES : UN LEVIER D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS !

L'accès pour toutes et tous aux services essentiels, soit à l'eau et à l'assainissement, à un approvisionnement en énergie fiable et à un service de gestion des déchets sûr, constitue un enjeu de coopération internationale au travers des Objectifs de développement durable (ODD). Des dispositifs permettent aux collectivités françaises d'engager des moyens et de l'expertise avec l'aide d'ONG pour contribuer à répondre collectivement à ces enjeux. Un programme national porté par des réseaux multi-acteurs promeut ces dispositifs et accompagne les acteurs à s'en saisir.

Du fait de leurs compétences territoriales, les collectivités et les intercommunalités disposent d'une expertise indéniable dans le secteur des services essentiels. Le cadre juridique s'est progressivement structuré pour leur permettre de consacrer une partie de leurs ressources et compétences à des projets de solidarité internationale.

Les collectivités territoriales disposent de plusieurs dispositifs pour s'engager en faveur des services de essentiels et notamment les 1 % Eau, Energie et Déchets.

Si chacun de ces dispositifs dispose de règles spécifiques, ils ont une philosophie commune : créer des mécanismes de financement solidaire. Ils permettent aux collectivités de consacrer jusqu'à 1 % de leurs recettes propres issues de ces

trois secteurs au soutien de porteurs de projets de leur territoire ou à des actions de coopération décentralisée. Cependant, la logique sectorielle des 1 % ne favorise pas l'adoption d'une vision intégrée des services de base. Chaque dispositif reste ainsi cloisonné, avec ses propres règles, sa propre assiette, son propre écosystème d'actrices et d'acteurs. Or, il est nécessaire de passer d'une approche sectorielle à une approche intégrée du fait de l'interdépendance de ces services : l'accès à l'énergie est un facteur clé pour pérenniser l'accès à l'eau potable, l'assainissement dans les petites et grandes agglomérations ne peut se concevoir sans agir sur la problématique des déchets solides et la valorisation des déchets peut constituer une source d'énergie renouvelable.

Les 1% solidaires : un programme au service des initiatives des acteurs

Face à ce constat, un consortium de réseaux thématiques et régionaux porte un programme visant à favoriser une approche transversale entre ces dispositifs pour croiser ces trois champs d'actions.

Le programme vise à apporter une cohérence intersectorielle entre les actrices et acteurs des services essentiels et à les mobiliser sur la réalisation des ODD. Ainsi, les RRMA, avec l'appui des réseaux thématiques, proposent un accompagnement de proximité au travers :

1. D'un accompagnement des acteurs pour le montage de projets intégrés dans les trois secteurs
2. D'une mise en réseau des porteurs de projet et des professionnels
3. De la valorisation des dispositifs et des projets intégrés innovants
4. De l'animation de quatre groupe pays autour des 1% solidaires : Madagascar, Sénégal, Togo, Burkina Faso
5. De publication de ressources à destination des collectivités et associations

Vous êtes une collectivité, comment s'engager ?

Les collectivités peuvent mobiliser les 1% Solidaires de plusieurs manières. Elles peuvent par exemple, dans le cadre de projet de coopération décentralisée, s'engager financièrement et mettre à disposition leur expertise. Elles peuvent

”

Les collectivités territoriales disposent de plusieurs dispositifs pour s'engager en faveur des services de essentiels et notamment les 1 % Eau, Energie et Déchets.

également appuyer les initiatives des acteurs de leur territoire dans les domaines ciblés en créant un fonds dédié.

Vous êtes une association ? Mobilisez votre collectivité !

Plus de 90 % des projets des collectivités impliquent l'intervention d'ONG, depuis la fourniture d'expertise jusqu'à la réalisation intégrale des projets. Ainsi, même si la mise en place de ces dispositifs dépend d'une volonté politique, les forces vives des territoires (OSC, entreprises, ou autres) peuvent également prendre le sujet en main et en discuter avec les élus locaux.

Pour en savoir plus, contactez votre réseau régional !

Le programme 1% solidaires

Durée : 2021-2024

Montant : 1 million € majoritairement financé par l'AFD et l'ADEME

Le consortium :

- **pS-Eau**, créé en 1984, est le réseau multi acteurs œuvrant pour l'accès universel à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, il promeut depuis sa création le 1% eau.
- **AMORCE**, créé en 1987, est un réseau de collectivités offrant une partage d'expériences et un accompagnement. Il est pilote du 1% déchets et sensibilise les collectivités à ce dispositif.
- **CICLE**, créé en 2015, est un réseau multiacteurs de coopération en matière de climat et d'énergie. Il contribue à animer les dynamiques autour du 1% énergie.
- **La CIRMA**, créée en 2019, structure le dialogue entre 13 réseaux régionaux multiacteurs. Dans le cadre de ce programme, 5 RRMA sont partenaires : So-Coopération (Nouvelle-Aquitaine), Lianes Coopération (Hauts-de-France), Centraider (Centre Val de Loire), BFCI (Bourgogne-Franche-Comté) et Gescod (Grand-Est).



DOSSIER

Photo :
YCID

PROFESSIONNALISATION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le monde associatif est en pleine transition. Les bailleurs, les institutions et les réseaux qui accompagnent les associations leurs demandent de se professionnaliser. Tout en gardant leur statut de bénévole, les membres des associations se doivent de monter en compétence.

Toute association qui sollicite des subventions doit désormais savoir tenir une comptabilité, savoir tracer l'utilisation des fonds, fournir un bilan financier, des justificatifs des dépenses, et un rapport d'activités. Lorsque ces subventions proviennent de fonds publics, la traçabilité de l'utilisation des subventions est essentielle car les institutions sont redevables auprès des citoyens. Présenter un budget prévisionnel de qualité est un gage de crédibilité pour les bailleurs. Les bénévoles des associations doivent ainsi jongler avec les casquettes de comptable, gestionnaire et coordinateur de projets.

Les associations de solidarité internationale sont confrontées à deux défis de plus : les diversités culturelles et l'éloignement du terrain d'intervention. Les bailleurs ont rarement l'occasion de se rendre sur place pour vérifier la bonne réalisation

des projets, ils sont donc d'autant plus exigeants sur les justificatifs à fournir.

Dans ce contexte, le réseau YCID propose à ses associations membres plusieurs outils pour monter en compétences et renforcer leur crédibilité auprès des bailleurs. D'une part, les Apér'YCID sont une bonne introduction au monde de la coopération internationale. Ce sont des temps d'échanges conviviaux en soirée. Les participants obtiennent des renseignements sur des outils, des pratiques ou des financements en lien avec la solidarité internationale. D'autre part, YCID organise des rendez-vous d'accompagnement personnalisé avec ses membres. Lorsqu'une association souhaite bénéficier du « Fonds de soutien aux initiatives yvelinoises de coopération internationale » (FSI-Y) ou de l'aide « Education à la citoyenneté mondiale » (ECM) par exemple, un chargé de mission d'YCID aide l'association à bien définir son projet et composer son dossier de candidature. Lorsqu'une association contacte YCID pour déposer une candidature, un référent lui est attribué au sein de l'équipe technique d'YCID. En général, un rendez-vous est fixé pour aider l'association à cadrer son projet, clarifier ses objectifs et ses missions, et bien définir son budget. A minima, un échange téléphonique à lieu pour aborder le budget prévisionnel du projet et préciser ou rectifier certains chiffres. Ces rendez-vous s'inscrivent dans la mission d'accompagnement du réseau YCID.

Enfin, YCID fait appel à une association basée au Sénégal et au Togo : la Maison des Yvelines (MDY). Cette organisation réalise des missions de terrain et présente à YCID des rapports d'analyse de projets. Ces rapports peuvent être faits avant le lancement d'un projet : on étudie alors le contexte, les acteurs locaux mobilisés, la pertinence du projet. La MDY peut également visiter le projet pendant sa réalisation et présenter un rapport d'exécution. Pour finir, lorsque le projet est terminé, la MDY peut proposer un rapport d'évaluation qui déterminera si les résultats annoncés ont bien été atteints.

Les projets soutenus par YCID via le FSI-Y reçoivent jusqu'à 10 000€.

Qu'il s'agisse de la construction d'une école, d'un forage ou d'une campagne de sensibilisation sur un problème de santé, tous ces projets doivent être muris et réfléchis. Le processus de création d'un dossier pour déposer une demande de financement fait partie intégrante du temps de réflexion préalable à la présentation d'un dossier de qualité. Ce temps de réflexion améliore les chances de réalisation du projet et de pérennisation de ses actions.

Les associations qui réussissent ces grands projets pallient souvent aux manquements du service public. Les bénévoles de la solidarité internationale construisent des centres de santé sur des territoires enclavés, donnent l'accès à l'eau et l'assainissement à de petits villages, contribuent à l'accès à l'éducation en milieu rural. Sans forcément l'afficher, les associations participent de facto à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

L'ampleur des responsabilités qui pèsent sur les porteurs de projets pousse les bénévoles à devenir des professionnels de la solidarité. En effet, lorsqu'on construit une salle

de classe qui accueillera des dizaines d'élèves, chaque erreur dans la réalisation de l'ouvrage porte préjudice à de nombreux enfants. Cette responsabilité explique également que les bailleurs soient exigeants quant aux documents à fournir, que ce soit avant ou après la réalisation du projet de solidarité.

”

[...] le réseau YCID propose à ses associations membres plusieurs outils pour monter en compétences et renforcer leur crédibilité auprès des bailleurs [...]





INTERVIEW

COOPÉRER ENTRE MAIRES POUR « RAMENER L'EAU ET LA NATURE EN VILLE »

Photo : YCID

Marie-Hélène AUBERT
 > Vice-présidente d'YCID, Maire de Jouy-en-Josas

En mars 2022, YCID était présent au Forum mondial de l'eau à Dakar (Sénégal).

Marie-Hélène AUBERT est Vice-présidente du réseau et Maire de la Commune de Jouy-en-Josas. Elle a été invitée à porter la voix des collectivités locales lors d'une table ronde organisée par l'OCDE, au côté d'acteurs étatiques et institutionnels. Elle a pu mettre en avant les moyens et outils à disposition des élus locaux pour assurer une meilleure gestion des ressources en eau. Ce sont autant de pratiques que les communes du monde entier peuvent se partager, notamment pour favoriser le retour de la nature en milieu urbain.

”

Une politique volontariste de transition écologique

Marie-Hélène AUBERT a fait de la transition écologique la priorité numéro 1 de son mandat. Elle l'affirme en ces termes : « J'ai engagé ma Commune dans une politique volontariste de transition écologique, parce que je suis intimement persuadée qu'il faut agir maintenant face au changement climatique qui va tous nous impacter ».



Une action concertée et complexe

La gestion de l'eau et de l'assainissement est aujourd'hui une compétence intercommunale en France. « Le maire ne gère pas sa petite portion de rivière dans son coin ». C'est ensemble que se décident les actions à réaliser. Il faut à la fois maintenir l'équilibre de protection de l'eau et des milieux aquatiques, assurer la prévention des inondations et réaliser les activités urbanistiques ou économiques nécessaires aux Communes.

Concilier les enjeux écologiques et les impératifs de construction est aujourd'hui un exercice très compliqué. Bientôt une nouvelle obligation réglementaire s'imposera aux maires, l'objectif « Zéro artificialisation net » (ZAN) à atteindre en 2050. Le ZAN oblige à limiter l'imperméabilisation et à densifier les communes.

Des outils concrets

Plusieurs actions à la portée des élus locaux, permettent de faire face aux enjeux du changement climatique en matière de gestion de l'eau. La commune de Jouy-en-Josas en est la preuve.

1. Renaturer la ville : Avec l'aide financière et technique du Syndicat d'aménagement de la Bièvre (SIAVB), la Commune de Jouy-en-Josas a réouvert il y a deux ans, la rivière qui était enterrée

dans le centre-ville. Ce type d'action est crucial pour favoriser les zones d'expansion des crues, le développement de la biodiversité et faire baisser la température en ville.

- 2.** Faciliter l'évacuation des eaux de pluie : des noues végétalisées ont été installées dans la ville pour remplacer les caniveaux. « C'est plus joli dans le paysage et l'infiltration à la source de l'eau est plus écologique que le renvoi dans les tuyaux ».
- 3.** S'appuyer sur le service des espaces verts : la Commune s'assure de l'usage de plantes peu consommatrices en eau et l'arrosage se fait à partir de puits et non pas avec l'eau de la ville. Les pesticides sont aussi bannis depuis 2017 dans tous les espaces publics. C'était une importante source de pollution des nappes phréatiques.

- 4.** Imposer des obligations réglementaires : Mme Aubert révisait actuellement son plan local d'urbanisme (PLU). Elle souhaite inscrire des obligations très strictes d'infiltration à la parcelle pour tous les permis de construire et d'incitation aux toitures végétalisées, pour absorber les fortes pluies et préserver les zones humides. Enfin, Madame le maire dispose d'un outil majeur à manier cependant avec précaution : le droit de préemption urbain. Il peut notamment être utilisé pour limiter l'imperméabilisation des sols.

Le pouvoir d'agir des maires

Les maires ont donc du pouvoir pour agir localement sur l'eau. Confier la compétence « eau » aux intercommunalités oblige à une prise en compte plus globale au-delà des priorités de chaque commune individuellement. Des actions politiques globales de haut niveau doivent aussi être prises pour impulser cette dynamique de transition.

Vers une coopération renforcée à l'échelle mondiale

Mme Aubert est également Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines et déléguée à la Coopération décentralisée. Elle promeut l'intérêt de la solidarité entre collectivités : « Face à l'urgence du changement climatique, il faudrait et j'en suis intimement convaincue, accélérer les échanges de bonnes pratiques entre les communes du nord et les communes du sud ».

Ainsi, le SIAVB et le SIAAP (syndicats d'assainissement parisien) coopèrent depuis 2013 avec le gouvernorat de Siem Reap au Cambodge afin d'améliorer le système hydraulique autour des temples d'Angkor. Ce partenariat est effectué dans le cadre d'une coopération décentralisée entre des syndicats intercommunaux et une autorité locale à l'étranger.

YCID favorise ce type de projets structurants avec des collectivités et intercommunalités yvelinoises, grâce au **Fonds eau, assainissement, déchets**. Découvrez en plus sur notre site internet.





AGENDA

Photo :
Seydou Camara

LE PROGRAMME DES Apér'YCID ET DES FORMATIONS À VENIR

Les Apér'YCID sont des rendez-vous de la coopération internationale en Yvelines, pour débattre et s'informer dans une ambiance conviviale. Ils ont lieu le jeudi, de 18h30 à 20h. YCID propose ainsi 15 dates par an, de septembre à juin, sur des thématiques variées.

Les Apér'YCID sont gratuits et ouverts à tous, que vous soyez adhérents ou pas, profitez-en !



**Pour en savoir plus, contactez
votre réseau régional !**

Programme Apér'YCID saison 2022-2023

- **15 décembre** - Présentation du nouveau site internet d'YCID (Visio-conférence)
- **26 janvier** - A destination des jeunes : comment réaliser un chantier solidaire ? (Mantes-la-Jolie)
- **9 février** - Comment répondre au Pra-Osim 2023 ? (Mureaux)
- **9 mars** - Comment animer son événement d'éducation à la citoyenneté mondiale ? (Mantes-la-Jolie)
- **6 avril** - A destination des collectivités : comment remplir sa déclaration d'Aide Publique au Développement ? (Visio-conférence en journée)
- **20 avril** - Comment recruter des bénévoles ? (Trappes)
- **11 mai** - Comment s'appropriier les ODD ? (Mantes-la-Jolie)
- **25 mai** - Comment bien communiquer sur son projet via les réseaux sociaux ? (Mureaux)
- **22 juin** - Comment gérer un comité d'honneur ? (Trappes)

Programme prévisionnel des formations 2023

- **14 janvier** - Solliciter le mécénat d'entreprise (Versailles)
- **28 janvier** - Déposer un dossier FSI-Y (Mureaux)
- **11 février** - Concevoir son projet de solidarité internationale (Mantes-la-Jolie)
- **11 mars** - Déposer un dossier FSI-Y, sur le thème de l'agriculture (Versailles)
- **18 mars** - Concevoir son projet d'eau et d'assainissement (Versailles)
- **25 mars** - Créer son site internet (Versailles)
- **8 avril** - Concevoir son projet d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) (Mantes-la-Jolie)
- **8 avril** - Réaliser son business plan (Mureaux)
- **15 avril** - Préparation au départ des jeunes (Mantes-la-Jolie)
- **13 mai** - Déposer un dossier FSI-Y (Trappes)
- **17 juin** - Valoriser la participation aux Objectifs de développement durables (ODD) (Mureaux)
- **24 juin** - Déposer un dossier FSI-Y, sur le thème de l'agriculture (Mureaux)
- **16 septembre** - Bien communiquer : présenter son projet en 5 minutes (Trappes)
- **23 septembre** - Solliciter le mécénat d'entreprise (Trappes)
- **7 octobre** - Animer des ateliers de sensibilisation pour les jeunes (Mureaux)
- **7 octobre** - Réaliser son business plan (Versailles)
- **18 novembre** - Concevoir son projet de solidarité internationale (Trappes)





Yvelines Coopération internationale et développement
Hôtel du Département / 2 place André Mignot / 78000 VERSAILLES

Mail : gipycid@yvelines.fr
Téléphone : +33 (0)1 39 07 79 94
Site internet : www.ycid.fr

 <https://www.facebook.com/YCID78> -  https://www.instagram.com/ycid_78/